13, 14 ET 16 JUIN 2022

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision
BOD/2022/06-01	**Allocations financières** Le Conseil d'administration : 1. Prend acte de l'important changement de la situation financière du GPE dû aux ajustements apportés aux promesses de contribution par les bailleurs de fonds et au raffermissement global du dollar américain depuis le Sommet mondial sur l'éducation ; 2. Rappelant la décision BOD/2021/05-05, autorise l'augmentation, jusqu'à un plafond de 1,2 milliard de dollars, du report des obligations non financées sur la prochaine période de financement, et étant entendu qu'il faudra éventuellement hiérarchiser les allocations dans le cas où le niveau des liquidités accuserait, d'ici à la fin de l'année 2025, une baisse significative et tomberait au-dessous des besoins correspondants aux décaissements attendus sur neuf mois ; 3. Décide de ne pas poursuivre l'extension de l'éligibilité aux financements au-delà des allocations indicatives énoncées à l'Annexe C.
BOD/2022/06-02	**Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 23** Le Conseil d'administration : 1. Approuve 49 448 000 dollars de surcoûts pour les dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 23, comme indiqué dans le document BOD/2022/06/DOC 05, notant que l'enveloppe totale estimée à titre indicatif par le Secrétariat pour les exercices 22-24 ne devrait pas représenter plus de 5 à 7 % du total des décaissements du Fonds du GPE sur la même période. 2. Autorise en outre le Secrétariat à reporter sur l'exercice 23 les fonds non

	dépensés de l'exercice 22 pour des initiatives pluriannuelles ou spéciales. 3. Fait référence à sa décision BOD/2018/12-01 Modalités institutionnelles et, prenant note de la décision de la Banque mondiale, communiquée au Conseil en mai 2021, d'augmenter le taux figurant à la section 8 du mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du GPE, approuve une majoration de 24 % des coûts directs engagés au cours de l'exercice 23 pour couvrir les coûts indirects de la Banque mondiale. 4. Au vu de son étude relative aux besoins de personnel pour les exercices 22 à 24 exposés à l'annexe C du document BOD/2021/05/DOC 11, autorise l'augmentation correspondante du plafonnement des effectifs permanents, étant entendu que les dépenses globales de fonctionnement pour la période des exercices 22 à 24 doivent rester dans la fourchette de 5 à 7 % du total des décaissements prélevés sur le Fonds du GPE sur la même période.
BOD/2022/06-03	**Budget de l'Administrateur fiduciaire** Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 906 000 dollars pour les services d'administrateur fiduciaire durant l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
BOD/2022/06-04	**Dispositif de gestion du risque de change** Le Conseil d'administration : 1. Notant l'impact de la volatilité des taux de change sur la situation financière du GPE et l'importance de la prévisibilité des financements, autorise l'Administrateur, en coordination avec le Secrétariat du GPE, à poursuivre le développement du dispositif de gestion du risque de change sur la base de l'approche pilote proposée à l'annexe B ; 2. Autorise l'octroi, à titre ponctuel, de 800 000 dollars de financements supplémentaires à l'Administrateur pour la mise en place du dispositif, en notant que la volatilité des taux de change pourrait avoir un impact supplémentaire sur le budget annuel de l'Administrateur ; 3. Demande à l'Administrateur et au Secrétariat de réviser en conséquence le document sur la gouvernance du Fonds du GPE et l'accord de contribution standard pour approbation par le Comité des finances et du risque, et de rendre compte régulièrement au Comité des progrès réalisés dans la mise en place du dispositif. 4. Demande au Comité des finances et du risque d'examiner le cadre de gestion du risque de change qui sera élaboré par l'administrateur et les dispositions proposées pour évaluer l'approche pilote afin de faire une recommandation au Conseil pour sa décision de poursuivre cet effort.

BOD/2022/06-05	**Éducation à voix haute** Le Conseil d'administration : 1. Approuve la prorogation du programme l'Éducation à voix haute jusqu'au 30 juin 2027, sur la foi des données présentées à l'issue de l'examen à mi-parcours et tel que recommandé par le Comité de la performance, d'impact et de l'apprentissage. 2. Invite l'agent partenaire, Oxfam IBIS, à élaborer une proposition relative à l'octroi d'un financement supplémentaire maximum de 60 millions de dollars, pour examen par le Comité de la performance, d'impact et de l'apprentissage et par le Comité des finances et du risque en octobre 2022 et pour recommandation au Conseil en décembre 2022. 3. Confirme la disponibilité prévue des financements requis pour la prorogation, sous réserve de l'approbation de l'allocation des ressources dans les prévisions financières, en précisant que l'approbation définitive de la proposition sera conditionnelle à la disponibilité des fonds en décembre 2022.
BOD/2022/06-06	**Partage de connaissances et d'innovations** Le Conseil d'administration : 1. Approuve la prolongation du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations jusqu'au 30 juin 2027, sur la base des résultats présentés dans l'évaluation à mi-parcours, et tel que recommandé par le Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage. 2. Demande à l'agent partenaire, le Centre de recherches pour le développement international, d'élaborer une proposition de prolongation d'un montant maximal de 80 millions de dollars, pour examen par le Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage et le Comité des finances et du risque en octobre 2022 et recommandation au Conseil d'administration en décembre 2022. 3. Confirme qu'il est prévu de financer la prolongation, sous réserve de l'approbation de l'allocation des ressources pour la période de prévision financière, en précisant que l'approbation définitive de la proposition sera conditionnelle à la disponibilité des fonds en décembre 2022.
BOD/2022/06-07	**Accords d'hébergement Banque mondiale-GPE** Le Conseil d'administration : 1. Rappelant la décision BOD/2021/12-02, exprime sa reconnaissance aux consultants indépendants et salue l'analyse des scénarios d'hébergement institutionnel du Partenariat mondial pour l'éducation ;

	2. Approuve la recommandation du Comité exécutif de poursuivre uniquement l'analyse des options « statu quo » et « scénario mixte », conformément à BOD/2022/06 DOC 11, Annexe A ; 3. Demande au Secrétariat, sous la supervision du Comité exécutif et avec l'aide éventuelle de consultants externes, d'explorer d'avantage ces deux scénarios, conformément à BOD/2022/06 DOC 11, Annexe A, pour rapport au Conseil lors d'une retraite à l'automne 2022.
BOD/2022/06-08	**Priorités du GPE pour l'évaluation du rendement du directeur général/directrice générale** Le Conseil d'administration : 1. Notant que le processus de recherche du directeur général/directrice générale a eu un impact sur le processus de rétroaction sur les performances de la directrice générale approuvé par le Conseil pour la période de juin 2021 à juin 2022, tel qu'énoncé dans le BOD/2021/05-08 ; 2. Reconnaissant le travail exceptionnel de Charles North en tant que directeur général par intérim, ainsi que la nécessité d'une évaluation provisoire et l'établissement de priorités jusqu'à ce qu'un nouveau directeur général/directrice générale ait été nommé ; 3. Approuve les priorités énoncées à l'Annexe A telles qu'approuvées par le Comité exécutif pour la période de février 2022 à juin 2022 ; 4. Approuve le report d'un processus complet de performance du directeur général/directrice générale jusqu'à ce que l'approche ait été révisée et qu'un nouveau directeur général/directrice générale ait été intégré.